

# Rapport public Parcoursup session 2023

CREPS Rhône-Alpes - DEJEPS - Spécialité Perfectionnement sportif - MentionVélo tout terrain

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
CREPS Rhône-Alpes - DEJEPS - Spécialité Perfectionnement sportif - MentionVélo tout terrain	Jury par défaut	Tous les candidats	6	65	7	7	

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Le DEJEPS nécessite une bonne condition physique et une très bonne maîtrise technique de la discipline sportive visée par la mention du diplôme. Une pratique sportive personnelle, dans un club de la discipline sportive de la mention, est souhaitable. Un investissement dans l'organisation fédérale spécifique à la mention est recommandée. Les candidats doivent être en capacité d'acquérir des contenus théoriques leur permettant de produire une analyse propre au contexte spécifique de la discipline sportive. La mise en situation professionnelle intervenant assez rapidement, un goût pour le contact avec des publics diversifiés et une aisance dans la relation humaine sont des atouts importants. Une expression orale maîtrisée est requise. L'expression écrite doit permettre de produire des argumentaires organisés et des analyses de pratique professionnelle.

## Attendus locaux

Attention, nos conditions d'entrée en formation sont sélectives.

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- Etre titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1 ou PSE2 en cours de validité, SST en cours de validité, AFGSU de niveau 1 ou 2 en cours de validité)
- Produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'activité concernée par le diplôme, datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

Ces pièces, à l'exception du certificat médical, seront vérifiées au plus tard lors de l'inscription définitive du candidat en formation.

En cas de non présentation, la proposition d'admission sera caduque et l'organisme de formation ne procédera pas à l'inscription au motif que le candidat ne remplit pas l'ensemble des conditions préalables à l'entrée en formation propres au diplôme, tel que prévu par l'article D212-27-1 du code du sport : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000036760930/2018-04-02>

Rappel : Le candidat doit être en possession de son certificat médical, en cours de validité, au moment du passage des épreuves de TEP !



## Conditions d'inscription

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

Pour être admis dans cette formation, il est nécessaire de réussir les tests techniques d'exigences préalables (TEP) organisés pour vérifier le niveau exigé à l'entrée en formation.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Conformément au code du sport, le titulaire du DEJEPS V.T.T. met en œuvre les compétences suivantes :

- Concevoir des programmes de perfectionnement sportif ;
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement dans un champ disciplinaire ;
- Conduire une démarche de perfectionnement sportif ;
- Conduire des actions de formation.

Le détenteur d'un DEJEPS est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il conduit, par délégation, le projet de la structure.

Le cursus de formation mis en œuvre respecte le principe de l'alternance pédagogique prévoyant des situations de formation en centre de formation et d'autres en entreprise, sous la responsabilité d'un tuteur. Le principe pédagogique s'appuie sur la méthodologie de projet, qui permet d'aborder concrètement des domaines aussi variés que l'anatomie, la physiologie, la psychologie, la pédagogie, la réglementation. Ils sont donc abordés de manière très contextualisée, en relation directe avec l'exercice professionnel. Les évaluations sont réalisées majoritairement en situation professionnelle réelle.

Les frais de scolarité sont de 30 euros

La formation dure 12 mois du 25 septembre 2023 au 20 septembre 2024

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-DEJEPS-VTT-07>

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Les vœux des candidats ont été examinés par une commission composée du coordonnateur de la discipline, de la responsable administrative,

du responsable du département des formations et de la coordinatrice administrative de l'établissement.

La commission d'examen des vœux a procédé au classement des candidats à partir des supports que sont :

- la fiche Avenir,
- les bulletins scolaires,
- le « projet de formation motivé »,
- un entretien individuel entre le candidat et le coordonnateur pédagogique de la formation.

Cet examen a permis d'identifier le profil et l'expérience de chaque candidat, à partir desquels s'est prononcée la commission.

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Le diplôme du DEJEPS VTT est un diplôme qui n'est pas exclusivement tourné sur l'animation et l'encadrement du VTT mais qui prépare les candidats à devenir des acteurs du développement de la filière du VTT. La culture des disciplines du VTT est donc importante et ne peut s'acquérir que par une pratique régulière, dans ou hors du système fédéral.

L'arrêté du diplôme impose des exigences préalables à l'entrée en formation sous forme de compétences validées par des diplômes ou attestations (PSC1 ou équivalent, certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement) et de démonstrations techniques vérifiées à l'occasion d'un test technique.

L'anticipation du candidat sur les pièces à fournir lui permettra d'éviter l'urgence de valider les compétences requises pour confirmer son vœu et procéder à son inscription auprès du CREPS.

L'importance pour le candidat de se préparer au test technique est ici rappelée. Cette épreuve composée de trois épreuves, toutes éliminatoires (orientation, trial et descente) est sélective.

Cette préparation peut se faire individuellement, mais la préparation proposée par l'établissement est une opportunité pour être mis dans la situation de ce TEP pour le candidat. Le centre de formation peut apporter la première information sur ce sujet.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Notes de français	Notes d'oral et d'écrit	Bulletins de 1ère / note obtenue au bac de français	Très important
	Notes d'EPS	moyenne des notes d'EPS par trimestre	Bulletins 1ère et terminale / Note obtenue au bac / Résultats de la dernière classe fréquentée	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Evolution des appréciations/notes des bulletins transmis	Fiche Avenir / fiche de suivi	Important
	Capacité à l'oral	Aisance à l'oral Capacité à structurer sa pensée et ses propos	Capacité à s'exprimer lors de l'entretien de motivation	Essentiel
	Expression écrite / Qualité de la syntaxe - Très important	Capacité à structurer son raisonnement et argumenter	Projet de formation motivé	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité d'organisation	Capacité à être acteur de sa scolarité, à analyser ses difficultés et s'adapter Capacité à mener plusieurs projets simultanément	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de	Essentiel

			motivation	
	Capacité à s'investir, implication	Capacité à mobiliser les moyens pour la réussite des projets	Fiche Avenir / Fiche de suivi / projet de formation motivé / entretien de motivation	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation et capacité à réussir dans la formation	Validation du Test d'Exigences Préalables (T.E.P.)	Entretien de motivation	Essentiel
	Cohérence et adéquation du projet aux débouchés de la formation	Cohérence du projet aux prérogatives du diplôme	Projet de formation motivé / entretien de motivation	Essentiel
	Connaissance des exigences de la formation	Connaissance des contenus de la formation, de son organisation en alternance. Structures trouvées/sollicitées/envisagées pour l'alternance.	Recherche d'une structure d'alternance / Entretien de motivation	Essentiel
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Pratique sportive en club, expérience d'encadrement et/ou d'animation	Expérience : type de pratique personnelle (trial, enduro, descente, orientation) ; participation à des compétitions de référence ; Culture de la discipline ; Pratique sportive en club ; Engagement dans la filière fédérale des diplômes d'encadrement	Rubriques activités et centre d'intérêts / Entretien de motivation	Essentiel
	Engagement (citoyen, associatif)	Engagement personnel hors activités scolaires	Fiche avenir / fiche de suivi / Projet de formation motivé / Rubrique activités et centres d'intérêt	Essentiel

**Signature :**

Francis GAILLARD,  
Directeur de l'établissement CREPS Rhône-Alpes